



2019-03-032-DAP

nomenclature: 3.6.3



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 MARS 2019

**OBJET : AUTORISATION DE PASSAGE AVEC ENEDIS POUR L'ALIMENTATION  
ÉLECTRIQUE D'UN PANNEAU DE JALONNEMENT DYNAMIQUE,  
PARKING SUD HÔTEL DE VILLE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADA, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	Mme BAULON
Mme CORRIHONS	procuration à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme PICAT

#### ABSENTS EXCUSÉS

M. CLAVERIE

#### ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



**2019-03-032-DAP - AUTORISATION DE PASSAGE ENEDIS POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE D'UN PANNEAU DE JALONNEMENT DYNAMIQUE, PARKING SUD HÔTEL DE VILLE (PARKING DUCLOS)**

Afin d'informer les usagers sur l'état d'occupation des parkings en centre ville, la ville souhaite installer des panneaux de jalonnement dynamique, qui indiqueront en temps réel le nombre de places disponibles.

Pour alimenter le panneau du parking sud de l'Hôtel de Ville (parking Duclos), ENEDIS sollicite une autorisation de passage sur la parcelle communale AD 719, 14 boulevard Jacques Duclos.

L'opération consiste à faire passer les câbles électriques Basse Tension sur une longueur de 25 mètres et une largeur de 40 cm.

Il y a lieu de se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord de passage.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet d'autorisation de passage à délivrer à ENEDIS,

**DELIBERE**

**APPROUVE** l'autorisation de passage à ENEDIS pour le passage de câbles électriques en vue de l'alimentation du panneau de jalonnement dynamique du parking sud de l'Hôtel de Ville. La remise en état des surfaces se fera à l'identique.

L'autorisation est accordée gratuitement. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'autorisation de passage.

**Vote: 30**

**Pour: 30**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 mars 2019

Le Maire

